

BEUX-INFO



Bulletin municipal d'information



N° 17 – Janvier 2011

Magazine de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en pages, photocomposition : BG Mairie de Beux – Imp. REPROGRAPHIC à METZ

S O M M A I R E

Numéro 17 – Janvier 2011

- 1 Le mot du maire
- 2-4 Etat-Civil 2009 et 2010
- 5 Nouveaux arrivés en 2009 et 2010
- 6-12 Compte-rendu des conseils municipaux 2009 et 2010
- 13 Une centrale photovoltaïque à la Haute Beux
- 14 -15 Travaux 2009 et 2010
- 16-17 En 2011, le PLU remplacera le POS
- 18 Miroir, oh mon miroir
Début d'incendie
Cimetière : la place manque
- 19 Succès de l'accueil périscolaire « Les Korrigans ».
- 20 Portrait : Lucie Cazala doyenne de Beux
- 21 Maternelle de Luppy
Initiative : Un cabinet d'infirmières ouvre à Beux
- 22 - 24 Poussières d'archives
- 25 - 29 Vie associative L'association de Beux devient La buscinoise
- 30 Ambiance conviviale au repas des anciens / St Nicolas
- 31 Un glissement de terrain spectaculaire et impressionnant.
- 32 Appel au civisme et au bon sens

Illustration couverture : Photo aérienne du village de Beux. Remerciements à Julien Pidolle.

Le mot du maire



Deux années, c'est le temps qu'il aura fallu attendre pour voir paraître ce nouveau numéro de Beux-Info. Aussi, c'est un numéro double qui s'offre à votre lecture cette année. Vous y trouverez les rubriques habituelles mais elles reprendront les événements de 2009 et ceux de 2010. Certes, certaines nouvelles ne sont plus très fraîches, mais la vocation de ce bulletin est surtout de servir de mémoire collective à notre communauté et je sais que vous êtes nombreux à le conserver précieusement pour y revenir puiser des informations lorsque les souvenirs vous font défaut !

Ces deux années auront été marquées par la crise financière qui frappe à tous les niveaux de la société. Les aides diverses auxquelles pouvaient prétendre les communes, se réduisent comme peau de chagrin en raison des restrictions qui affectent les budgets de l'Etat, du Conseil Général et de manière générale de tous nos partenaires. Aussi, est-il parfois nécessaire de « réduire la voilure » et de réfréner nos ambitions en matière d'investissements. Il y a des choix à faire et des priorités à donner si l'on ne veut pas trop peser sur la fiscalité des ménages. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux et nous nous y tiendrons tant que cela sera possible.

L'année 2010 a vu la mise en place du centre d'accueil périscolaire dans les anciens locaux de l'école. Cette création qui, si l'on peut dire, nous a été imposée se révèle en fait une bonne chose pour nos enfants et les familles qui en bénéficient. De plus, elle apporte à nouveau un lieu de vie au centre du village. Certes, cela crée des charges nouvelles, mais le bénéfice en termes de qualité de vie et de services aux familles est important. Ce fut donc un mal pour un bien ! Par ailleurs, la création d'une école maternelle à Luppy améliorera bientôt les conditions d'éducation de nos enfants. Notre commune a apporté son modeste écot à ce projet puisque nous avons fait don à la

commune de Luppy de notre dotation de subvention PACTE 57 période 2009-2011.

La première phase de notre assainissement est également terminée. Je sais que les personnes non raccordées attendent avec impatience leur branchement au réseau collectif. Mais, là encore, ce sont les finances qui commandent et nos partenaires considèrent que les objectifs qu'ils nous avaient fixé sont atteints, à savoir 80% de la population raccordée. Nous en sommes à 95% ! Aussi, pour les dernières maisons, il ne nous faudra compter que sur nos propres moyens ! Je demande donc aux personnes concernées de faire preuve de compréhension et de patience ; leur tour viendra d'ici quelques années.

Enfin, je voudrais dire un mot d'une réforme qui risque à terme, de modifier profondément notre village. Il s'agit de celle des collectivités locales contre laquelle se sont élevés nombre de nos représentants et associations d'élus. Cependant le gouvernement n'a pas cédé. Il va falloir étudier attentivement la mise en œuvre de cette réforme et être très vigilant pour ne pas se laisser dépouiller des quelques prérogatives qui nous restent afin que nous puissions encore longtemps restés maîtres de notre destin collectif et que nos choix de vie ne nous soient pas imposés de l'extérieur. Croyez bien que je me battrai pour défendre cela autant que possible.

Comme nous sommes encore dans la période des vœux, je souhaite que 2011 vous apporte à tous, santé, bonheur et prospérité. Que chacun puisse accomplir ce qui lui est le plus cher et que la concorde règne dans nos relations entre concitoyens grâce à la bonne volonté de tout un chacun. L'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2011.

Bernard GUTTER

ETAT - CIVIL 2009 et 2010

Si 2009 a vu quatre enfants venir au monde dans des familles de Beux, 2010 a été bien plus généreuse puisque ce ne sont pas moins de neuf enfants qui sont nés. Bienvenue à tous ces petits Buscinois et toutes nos félicitations à leurs heureux parents.

Naissances...



... en 2009...

- **Camille GERNER**
le 5 mars 2009 à Metz
(8, Rue Basse)
- **Jade BIVEN**
le 8 mai 2009 à Metz
(9, La haute Beux)
- **Lisa WEBER**
le 16 juillet 2009 à Metz
(36, Rue principale)
- **Ninon DENAUX**
le 12 août 2009 à Metz
(2, Rue du Petit Malois)

... et en 2010.

- **Mathilde NEVEUX**
Le 18 février 2010 à Metz
(12, Rue principale)
- **Manon FERRY**
Le 20 février 2010 à Metz
(12, Rue de Luppy)
- **Nicolas GALL**
Le 4 mars 2010 à Metz
(3, Rue du Petit Malois)
- **Caroline VIMBERT**
Le 17 mars 2010 à Metz
(10, Rue de la Croix Margot)
- **Antonin BROGARD**
Le 29 avril 2010 à Metz
(32, Rue principale)
- **Timmy BARRET**
Le 17 juillet 2010 à Metz
(8, Rue du Petit Malois)
- **Claire SCHOUBRENNER**
Le 31 juillet 2010 à Metz
(7, Rue du Petit Malois)
- **Thomas KOLLER**
Le 2 octobre 2010 à Metz
(20, Rue de Luppy)
- **Emma MOSCATO**
Le 7 décembre 2010 à Metz
(3, Rue de Luppy)





Mariage

Aucun mariage n'a été célébré en mairie de Beux en 2009. Cependant, un jeune couple installé dans notre village, au 10, rue Basse, a officialisé son union le 8 août 2009 en mairie de Saint-Privat la Montagne (57). Il s'agit de Yann ROESCH, conducteur SNCF et de Angélique MANDELLI, agent de permanence.



Par ailleurs, en 2010, a été célébré le mariage de Pierre Kasser, ingénieur en télécommunications et Evelyne Paysan, professeur des écoles, domiciliés avec leurs enfants Albin et Clément au 9, rue principale.



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



Décès

En 2009, nous avons eu à déplorer un décès et deux autres en 2010.

* * *

Madame Liliane EBY née GOUY

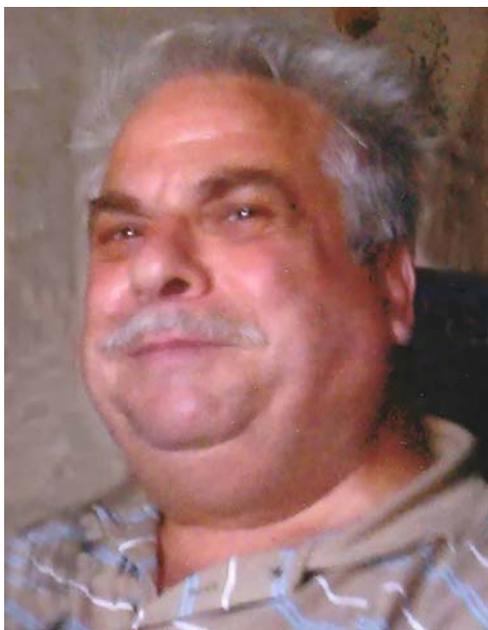


Le 22 août 2009, nous avons appris avec stupeur le décès de Madame Liliane GOUY, survenu à Metz. La défunte, née à Metz en 1948, était mère de six enfants : EBY Ronald, Laetitia, Vanessa et Florian ainsi que REMY Jonathan et Jordan. Elle avait également onze petits-enfants. Madame GOUY s'était installée à Beux en 1979 au 1 rue des chênes avec son mari René Eby . La défunte était sympathiquement connue dans le village et laissera le souvenir d'une personne affable et discrète malgré la maladie invalidante qui la faisait souffrir depuis plusieurs années. La messe d'enterrement a eu lieu en l'église de Beux le mardi 25 août 2009 suivie selon sa volonté, de l'inhumation au cimetière de Montigny-lès-Metz dans l'intimité familiale.

* * *

Monsieur Domenico COPPOLA

Nous avons appris le décès subit de Monsieur Domenico Coppola survenu à son domicile à Beux le 15 octobre 2010. Le défunt était né en 1940 à Taurianova en Italie dans la région de Calabre.



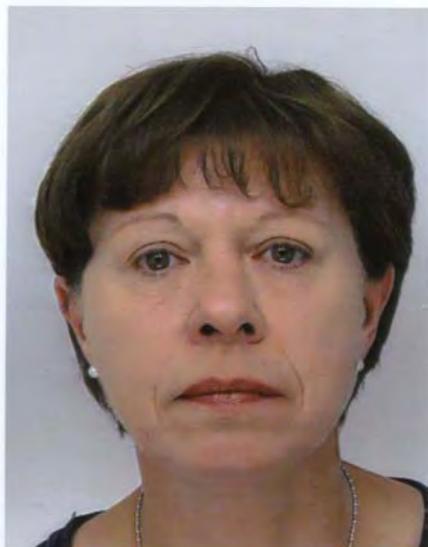
De son union en 1963 avec Carmela Schepis, sont nés cinq enfants : Grazia, Nicolina, Marie-Carmela, Francesco et Jessica. Le défunt a également eu la joie de connaître quatre petits-enfants. Monsieur Coppola était arrivé en France dans les années 1970 pour travailler comme ouvrier dans la métallurgie. Il s'était établi avec sa famille en 1980 dans le lotissement de la rue des Chênes à Beux où il était sympathiquement connu. La messe d'enterrement a eu lieu le lundi 18 octobre 2010 à 14 heures 30 en l'église de Beux et a été suivie de l'inhumation au cimetière communal.

* * *

Mme Chantal ROYER (LAURENTJOIE)

Nous avons appris avec stupeur le décès brutal de Madame Chantal Royer survenu à son domicile le 14 décembre 2010. La défunte était née le 13 juillet 1957 à Illkirsch-Graffenstaden. De son union avec Jean-Pierre Laurentjoie, dont elle était divorcée, elle eu deux enfants : Hélène et Vincent. La défunte a également eu la joie de connaître deux petits-enfants. Madame Royer résidait 4, rue Basse et travaillait à la Sécurité Sociale de Metz.

Elle s'était également pendant plusieurs années impliquée dans la vie locale en occupant diverses fonctions dans le comité de l'Association de Beux et en participant à l'organisation de diverses manifestations festives.



Compte tenu des circonstances brutales de son décès, une enquête judiciaire est en cours et à l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons pas d'information sur la date de son inhumation.

Aux familles des défunts, à leurs proches et amis, nous renouvelons nos sincères condoléances.



INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Il est rappelé aux nouveaux arrivés qu'il est nécessaire de s'inscrire en mairie dès leur arrivée.

A l'occasion de leur inscription, les personnes se verront remettre leur dotation de sacs poubelles destinés au tri sélectif.

Leur inscription sur la liste électorale pourra se faire par la même occasion.

NOUVEAUX ARRIVÉS



Après une année record en 2008, conséquence essentiellement de l'arrivée des familles dans le lotissement du Malois, 2009 a été nettement plus calme puisqu'aucune nouvelle famille n'est venue s'installer à Beux. En revanche 2010 a vu un certain nombre d'arrivées et de départs.

- **M. Frédéric BERNARD et Mlle Christine MERTENS** au 8, Rue de la Croix Margot (à la place de la famille Roussé)

- **Mlle Isabelle CHOLLOT** au 11, La Haute Beux (à la place de la famille Lipus/Reynier).

- **M. Stéphane FERRY et Mme Hélène DACQUAY et leur fille Manon** au 12, Rue de Luppy. (anciennement Meyer François)

- **M. Fabrice PERRIN et Mlle Jennifer GOEBELL** au 1, Place de l'église. (ex De Azevedo)

- **M. Matthieu WEBER et Mme Virginie MERSON et leur fille Lisa** au 36, Rue principale. (anciennement Mme Georgette Weber qui était d'ailleurs la grand-mère de Matthieu et de Thibaut ci-dessous)

- **M. Thibaut WEBER et Mlle Aude REMY** au 34, Rue principale.



Recensement des jeunes dès l'âge de 16 ans



Même si le service militaire tel qu'on le connaissait auparavant n'existe plus, la nécessité de recenser les jeunes est maintenue.

Aussi, tous les garçons et filles, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, doivent obligatoirement se présenter à la mairie afin d'être recensés.

Une attestation leur sera remise ; celle-ci leur sera indispensable pour toute inscription à un concours ou à un examen (brevet, Bac, permis de conduire etc.) ; elle leur permet aussi d'être automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune dès 18 ans.

Précisons que les parents peuvent effectuer la démarche à la place de leur enfant. Il leur suffit de se présenter en mairie avec le livret de famille.

Alors, garçons et filles, dès votre 16^{ème} anniversaire, pensez à venir vous faire recenser dans votre mairie.

Résultats du recensement de 2009

A l'issue du recensement qui a eu lieu dans notre commune au 15 janvier 2009, le nombre de personnes recensées était de **285**.

Cependant, la **population totale officielle** de la commune est désormais calculée à partir des données recueillies, puis un lissage par rapport au recensement précédent est opéré. Ainsi, le chiffre pour 2011 est de **258**. Il évolue chaque année et est publié par l'INSEE (voir INSEE sur : www.insee.fr). Il sert à divers usages administratifs.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations de l'année à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté par tout un chacun aux heures habituelles d'ouverture de la mairie sur simple demande au secrétaire.

Année 2009

Séance du 12 mars 2009

Prescription de la révision du POS

Le plan d'occupation des sols (POS), approuvé en 1998, ne correspond plus aux exigences actuelles d'aménagement spatial de la commune ; il est donc nécessaire d'envisager sa révision et sa transformation en PLU (Plan local d'urbanisme) afin de mettre à jour le règlement et permettre une extension maîtrisée de la zone urbaine.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité, de prescrire la révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan d'Occupation des Sols (POS), et de mener à bien une concertation avec les habitants de BEUX, les associations locales et les autres personnes concernées par :

- l'ouverture d'un registre en mairie pour y consigner les observations,
- la parution dans la presse et dans le bulletin municipal,
- l'organisation d'une réunion publique,

Les services de l'Etat et ceux du Conseil Général seront associés à l'élaboration du projet de PLU.

Le CM charge le cabinet d'urbanisme AUDE 57 de la réalisation de la révision du POS et autorise le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de services nécessaire à l'élaboration de la révision du POS.

Renouvellement du contrat GROUPAMA-CIGAC

Le Conseil Municipal décide de renouveler auprès de GROUPAMA un contrat d'assurance concernant les garanties statutaires du personnel.

Commission de révision du PLU

Le Conseil Municipal décide de former une Commission de révision du PLU.

Cette commission sera composée de :

MM. Bernard GUITTER, Claude JOLY, Julien PIDOLLE, Matthieu BROGARD, Roger LOUYOT et Laurent HEISS.

Séance du 30 mars 2009

Compte administratif 2008

Le conseil approuve le compte administratif de 2008 qui dégage les résultats suivants :

Budget principal

Fonctionnement : excédent de 137.565,37 €

Investissement : excédent de 101.229,11 €

Budget annexe d'assainissement

Fonctionnement : excédent de 10.288,00 €

Investissement : déficit de 218.913,37 €

Fixation des taux d'imposition 2009

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition à leurs niveaux antérieurs à savoir :

Taxe d'habitation : 7,44 %

Taxe sur le foncier bâti : 7,54 %

Taxe sur le foncier non bâti : 33,16 %

Taxe professionnelle : 6,41 %

Budget primitif 2009

Le conseil adopte à l'unanimité le budget principal qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement : 260.181 €

Investissement : 178.974 €



Pour le budget annexe assainissement,
Fonctionnement : 135.676 €
Investissement : 456.193 €

Subventions scolaires

Le CM décide, au vu des projets présentés pour les sorties scolaires, d'accorder une subvention de 15 €par enfant.

Séance du 2 juillet 2009

Débat sur les orientations du PLU

Le CM, en présence de Mme Emmanuelle Wilhelm du bureau d'étude AUDE 57, a débattu sur les grandes orientations à inscrire dans le PLU. Voir par ailleurs l'article dans ce même numéro.

Séance de 12 octobre 2009

Accueil périscolaire et cantine de Rémilly

Le maire informe le conseil que par décision unilatérale, sans aucune concertation, la Communauté de Communes de Rémilly et environs (CCRE) a décidé qu'à compter du 5 novembre 2009, les enfants de Beux scolarisés à Luppy ne seront plus pris en charge à l'accueil périscolaire de Rémilly.

Le maire indique qu'il va tenter de parlementer avec la CCRE afin de rapporter cette décision ou au moins d'en différer l'application, le temps de trouver une solution satisfaisante pour les parents d'élèves concernés.

Déviation de Solgne.

Suite à une lettre du Conseil Général de la Moselle, relative à des aménagements consécutifs au projet de déviation de Solgne, le maire propose que soit créée une commission communale d'aménagement foncier. La proposition est acceptée et sera proposée au Conseil général.

Réfection du mur du cimetière

Le conseil municipal envisage la réfection du mur du cimetière qui est très dégradé. Le maire est chargé de demander des devis.

Gare TGV de Louvigny

Le conseil dénonce le gaspillage des fonds publics qui résulterait selon lui de la construction d'une nouvelle gare TGV à Vandières, estimant que la gare de Louvigny remplit parfaitement sa fonction. Une nouvelle gare n'apporterait pas de voyageurs supplémentaires, la plupart d'entre eux continuant de venir par la route.

Intégration de voirie dans le domaine public

Le conseil précise sa décision du 23 octobre 2008 et décide d'intégrer les parcelles de voirie du lotissement « Croix Margot » dans le domaine public communal et autorise le maire à signer l'acte de cession et tout document y afférent.

Renouvellement du contrat de concession pour le service public de l'électricité

Le conseil municipal décide :

- de confier à l'URM les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique ainsi que le raccordement dans des conditions non discriminatoires des usagers au réseau public d'électricité sur le ban communal ;
- de confier à l'UEM la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le ban communal ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat de concession et ses annexes.

Emprunt pour les travaux d'assainissement

Afin de financer les travaux d'assainissement comme cela est prévu au budget annexe, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 120.000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4,30 % auprès du Crédit Mutuel. Le maire est autorisé à signer le contrat de prêt.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Remplacement du photocopieur de la mairie.

Le conseil, compte tenu de la vétusté de l'ancien appareil et de ses pannes régulières, décide de remplacer le photocopieur de la mairie. Il opte pour la proposition de la société Est-Multicopie d'une location financière de 63 mois.

Avenant au marché d'assainissement

Le maire informe le conseil qu'une conduite d'assainissement doit être remplacée dans la rue du Breuil. Le conseil accepte ces travaux supplémentaires et autorise le maire à signer l'avenant au marché correspondant avec la société SOGEA EST.

Séance de 26 novembre 2009

Situation au sein du regroupement pédagogique

Le maire rappelle que la commune de Beux est associée à celle de Luppy au sein du regroupement pédagogique intercommunal depuis une vingtaine d'années. Les récentes dispositions prises par la Communauté de Communes de Rémyilly et environ avait conduit à se poser la question du devenir de notre participation au sein de ce regroupement. Le conseil, considérant que la commune est satisfaite du fonctionnement de ce regroupement pédagogique, et notant la bonne volonté de la CCRE dans la gestion du problème périscolaire, affirme à l'unanimité, sa volonté de rester membre du regroupement pédagogique intercommunal Beux-Luppy.

Longueur de la voirie communale

Pour répondre aux demandes des services préfectoraux, la commune a fait procéder à la mesure complète de l'ensemble des voies communales c'est-à-dire celles munies d'un revêtement les rendant carrossables en tous temps. Il est précisé que les voies du nouveau lotissement « Le Malois » ne sont pas encore incluses dans le domaine public communal. Il en

ressort que la longueur totale de la voirie communale est de 4.616 mètres.

Participation piscine

La commune d'Ancerville a formulé une demande à propos d'une éventuelle participation aux frais de sortie piscine pour un enfant de Beux scolarisé dans son école. Le conseil accepte de prendre en charge cette dépense (31,50 € + 1/41^{ème} des frais de transport).

Localisation de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Le conseil approuve la motion proposée par la Communauté d'agglomération de Metz Métropole sollicitant la localisation à Metz, capitale régionale, de la future Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Lorraine.

Travaux en forêt communale

Le conseil accepte l'état de prévision de coupes pour 2010 qui propose des coupes dans les parcelles 1, 2 et 3 (Fond de Rouillon) et approuve le devis correspondant pour un montant de 2.287,35 €

Le bois provenant de la coupe est destiné au bois d'œuvre. Les menus produits seront vendus en bois de chauffage au prix de 11 €/le stère.

L'aide de l'agent patrimonial est sollicitée pour la matérialisation des lots et le dénombrement et la réception des lots. La rémunération pour ces tâches est fixée à 2,50 €/par stère.

Motion de l'AMRF contre la réforme des collectivités territoriales

Le conseil municipal, sur proposition de l'Association des Maires Ruraux de France,

- dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants ;

- demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait à ce titre ;



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



- soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'Association des Maires Ruraux de France et le document qui y est joint ;
- demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les Maires Ruraux de France.



Année 2010

Séance de 28 janvier 2010

Réflexion sur la création d'un centre d'accueil périscolaire

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à l'organisation d'un accueil périscolaire pour les enfants de BEUX scolarisés à LUPPY.

Point sur la révision du PLU

Le Maire présente au CM les réflexions et les orientations débattues au cours des dernières réunions de travail de la Commission de révision du PLU qui se réunit environ une fois par mois avec le bureau d'étude AUDE 57 et les administrations concernées.

Prévisions de travaux

Le Conseil Municipal a recensé les travaux qui pourraient être réalisés en 2010 :

- réfection de la toiture de l'église
- nettoyage des façades de l'église

Intégration dans le domaine public communal des voiries (Lotissement Malois)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les rues du Petit Malois et de la Louvière, situées au lotissement « Malois » sont actuellement des voies privées. Il propose au Conseil Municipal de les intégrer au domaine public communal, ce qui est accepté par le CM.

Adhésion à l'Association Départementale des Communes Forestières

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Départementale des Communes Forestières de Moselle.

Remplacement du revêtement de sol du logement communal

Concernant le revêtement de sol du logement communal 35 rue Principale, le CM décide, suite à une demande du locataire, de lui proposer :

- soit de remplacer ce revêtement immédiatement, mais la Commune ne prendrait en charge que 30 % du coût,
- soit d'attendre que le remplacement soit devenu plus judicieux, la Commune prendrait alors en charge la totalité du coût des travaux.

Séance de 4 mars 2010

Travaux à l'église

Le conseil municipal approuve les travaux de réfection de la couverture de l'église (hors clocher) ainsi que le nettoyage et le traitement des façades en crépi. La partie Ouest du clocher dont le crépi est en mauvais état sera quant à elle entièrement refaite à neuf. Ces travaux sont estimés à 120.000,00 €HT. Pour le financement, le CM sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DGE pour réparation aux édifices culturels et une subvention au Conseil Général de la Moselle au titre du volet « Patrimoine » du PACTE57. Le solde sera financé sur les fonds propres de la commune.

Contrat d'entretien Station d'épuration

Le CM décide de confier à la Sté Malézieux, un contrat pour assurer l'entretien régulier des installations et appareils de la station d'épuration (vidange et nettoyage du poste d'alimentation) et autorise le maire à signer le contrat.

Subvention pour participation à un centre aéré

Le CM décide d'accorder une subvention aux enfants de Beux d'âge scolaire (maternelle et primaire) lorsqu'ils participent à une session de



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



centre aéré. Le montant sera de 5 € par jour limité à 10 jours par enfant et par an.

Contrat pour l'entretien des espaces verts

Le CM accepte la proposition de la Sté RN Paysage de Rémilly pour l'entretien des espaces verts communaux et autorise le maire à signer le contrat.

Séance de 15 avril 2010

Compte administratif 2009

Sous la présidence du premier adjoint, M. Claude Joly, le conseil municipal approuve le compte administratif de 2009 qui fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal communal

Excédent de fonctionnement : 159.374,74 €
Excédent d'investissement : 98.825,59 €

Budget annexe d'assainissement

Déficit d'exploitation : 679,54 €
Déficit d'investissement : 144.493,77 €

Budget primitif 2010

Le CM approuve à l'unanimité le projet de budget primitif présenté par le maire et qui s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

Budget principal

Fonctionnement : 277.236 €
Investissement : 241.288 €

Budget annexe assainissement

Exploitation : 112.263 €
Investissement : 200.730 €

Subvention pour sorties scolaires

Le CM accorde une subvention de 15 € par enfant scolarisé à l'école de Beux-Luppy pour le financement des sorties pédagogiques.

Plan local d'urbanisme : approbation du PADD

Sur proposition de la commission de révision du PLU, le CM approuve le projet d'aménagement

et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune, notamment pour favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement. Ces orientations sont les suivantes :

- 1- Un développement urbain maîtrisé avec la recherche d'une structure urbaine générale plus compacte, favorisant les déplacements piétons.
- 2- La protection et la mise en valeur du patrimoine du centre ancien.
- 3- La protection des espaces naturels et agricoles.

(Pour plus de détails, voir par ailleurs l'article consacré au PLU dans ce même numéro).

Séance de 20 mai 2010

Marché de travaux

En vue des travaux concernant l'église, il y a lieu de lancer une procédure d'appel à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée. Le CM décide de constituer deux lots ; l'un pour la couverture et l'autre pour la réfection des façades. Le Maire est autorisé à négocier avec les entreprises et ensuite signer les marchés.

Désaffectation de l'école

Dans le cadre du projet de création d'un centre d'accueil périscolaire dans les locaux de l'école, il convient tout d'abord de statuer sur l'affectation de ceux-ci. Après avis favorable de l'Inspection Académique et de la Sous-préfecture de Metz-Campagne, le CM décide la désaffectation des locaux de l'école (22, Rue principale) pour les utiliser désormais comme centre d'accueil périscolaire.

Travaux d'aménagement du périscolaire

Le CM décide de réaliser quelques travaux de mise aux normes des locaux du futur périscolaire. Les travaux de plomberie sanitaire sont confiés à l'entreprise JC Werth de Bazancourt, ceux de l'électricité et du chauffage à l'entreprise Cerisey et le remplacement de la porte d'entrée à la Sté



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Brouant de Aube. Par ailleurs, le maire est chargé d'acquérir le matériel de cuisine et pédagogique nécessaire au fonctionnement du centre.

Fixation des tarifs du périscolaire

Le CM doit prévoir dès à présent les tarifs des différentes prestations du périscolaire. Ils sont fixés comme suit :

Repas midi + garde entre midi : 8,00 €
Garde du soir après la classe : 2,20 €/h.

Mercredi (1/2 journée sans repas) : 5,50 €
Mercredi (1/2 journée avec repas) : 13,50 €
Mercredi (journée complète) : 19,00 €

Subvention PACTE 57 Aménagement

Le Maire rappelle que la commune fait partie du regroupement pédagogique Beux-Luppy. Or la commune de Luppy va construire une nouvelle école maternelle qui représente un investissement très important pour elle. Compte tenu du fait que les enfants de Beux sont scolarisés en maternelle à Luppy, le Conseil Général propose de regrouper les subventions du PACTE 57 2009-2011 des deux communes sur cet unique projet. Le CM décide de valider le projet d'école de Luppy, sollicite l'aide du Conseil Général de la Moselle au titre du PACTE 57 2009-2011, et lui demande de reporter la dotation prévue pour Beux soit 23.408 € sur le projet porté par la commune de Luppy.

Rénovation de l'éclairage public

Le maire rappelle que, hormis pour les lotissements, le réseau d'éclairage public a 50 ans et n'est plus vraiment aux normes. Il y aurait lieu de le remplacer par du matériel plus performant et moins consommateur d'énergie. Compte tenu du coût qu'engendrerait l'enfouissement des réseaux dans tous les secteurs concernés, il propose de procéder au remplacement des luminaires vétustes en conservant les supports actuels. A terme, en fonction des moyens dont disposera la commune, un enfouissement par tranche pourra être envisagé. Un coût prévisionnel a été demandé à l'UEM ; il s'élèverait à environ 20.000 €. Le CM

décide de procéder au remplacement et à la mise aux normes de l'éclairage public.

Séance de 1^{er} juillet 2010

Demande de cession de terrain

Le Maire présente au CM la demande d'un particulier pour la cession d'une bande de terrain longeant sa propriété.

Le CM, considérant que ce terrain appartient au domaine public communal, ne souhaite pas le déclasser. En conséquence, il ne peut être vendu. Par contre, le CM est disposé à accorder une autorisation d'utilisation du domaine public.

Ajustements budgétaires : virements de crédits

Le Maire informe le CM que les crédits prévus à certains articles sont insuffisants. Il propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires au sein du budget assainissement et ce, pour permettre le paiement des travaux dans la rue Basse (collecteur principal détérioré).

Retenue de garantie

Le Maire expose au CM qu'une retenue de garantie avait été appliquée à l'entreprise RHIZOS, pour le marché concernant la création de la station d'épuration.

Des malfaçons et des dysfonctionnements ayant été constatés, il a été demandé à l'entreprise d'y remédier.

A ce jour, il apparaît que ces travaux n'ont pas été effectués et l'entreprise RHIZOS n'existe plus, suite à une liquidation judiciaire. Par ailleurs, le montant des travaux de reprise des malfaçons est supérieur à la retenue de garantie.

En conséquence, le Maire propose que la retenue de garantie ne soit pas restituée et que les sommes consignées soient intégralement réintégrées au budget « assainissement » ce qui est approuvé par le CM.

Concernant les travaux sous-traités à l'entreprise O'CONSULT, ceux-ci n'ayant appelé aucune observation, la levée de garantie peut être prononcée.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Travaux église : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises, concernant les travaux à réaliser à l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer :

- le lot « Maçonnerie » à l'entreprise LAPIERRE à PELTRE, pour un montant de 7 609.98 €TTC (= crépi sur façade clocher).
- le lot «Nettoyage de façade » à l'entreprise MICRO-GOMMAGE-SYSTEME à BEHREN-lès-FORBACH, pour un montant de 26 371.80 € TTC
- le lot « couverture-zinguerie » à l'entreprise LES TOITURES DE L'EST à JOUY-aux-ARCHES, pour un montant de 95 422.46 €TTC

Avenant marché assainissement

Le Maire informe le CM que le marché de travaux signé avec la société SOGEA pour 124 938,00 € HT (dont 78 600,00 € HT de prestations sous-traitées), mentionnait l'application du taux de TVA à 5.5 %. Il s'avère que les travaux ne sont pas susceptibles de bénéficier de ce taux réduit et que le taux de 19.6 % a été appliqué lors des facturations.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché par signature d'un avenant qui préciserait que le taux de TVA appliqué est de 19,6 %.

Le Conseil Municipal approuve cette modification et autorise le Maire à signer ledit avenant.

Séance de 10 novembre 2010

Renouvellement du contrat informatique

Le CM décide de renouveler le contrat avec la société JVS Mairistem pour les licences et la maintenance des logiciels spécifiques de la mairie mais sans remplacement du matériel.

Arrêt du projet de PLU

Le CM, considérant qu'une réponse a été apportée à chacune des demandes formulées lors de la concertation et que le projet est prêt à être transmis aux personnes publiques associées à son

élaboration, arrête le projet et précise que celui-ci sera transmis pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées et aux communes et EPCI qui en ont fait la demande.

Convention pour la fourniture de repas

Le CM approuve la convention pour la fourniture des repas au centre périscolaire proposée par le Relais Vernois, traiteur à Verny.

Le maire est autorisé à signer cette convention.

Accueil d'enfants extérieurs au périscolaire

Le CM décide pour cette année scolaire, d'appliquer les mêmes tarifs pour les enfants non domiciliés à Beux et qui fréquenteraient l'accueil périscolaire. Cependant, priorité sera toujours donnée aux enfants de Beux en cas de sureffectif.

Travaux en forêt communale

Sur proposition de l'ONF, le CM accepte :

- le programme de travaux d'exploitation pour 2011 pour une recette prévisible de 21.117 €
- le devis des travaux d'exploitation 2011
- l'état d'assiette pour 2012

Virements de crédits

Le CM approuve différents virements de crédits au sein du budget pour faire face à des dépenses non prévues au budget primitif d'assainissement c'est-à-dire les travaux de réfection d'un collecteur d'assainissement dans la rue Basse.

Subvention à « La Buscinoise »

Le CM accorde une subvention de 700,00 € à l'association « La Buscinoise » pour le financement de la St-Nicolas des enfants.



De l'électricité grâce au soleil à la Haute-Beux.

A partir de 2006, la France a décidé d'encourager fortement la production d'énergie renouvelable. Elle a notamment mis en place un tarif de rachat très avantageux de l'électricité produite par des cellules photovoltaïques. Elle a choisi d'avantager particulièrement la production sur toiture (dite intégrée) au tarif de 0,60 € kW, contrairement aux installations solaires au sol, afin de ne pas gaspiller les terres notamment agricoles (60.000 ha sont "artificialisés" tous les 10 ans). L'objectif est d'avoir installé 5.400 MégaWatt pour 2020, pour info l'Allemagne souhaite arriver à une puissance installée entre 52 et 70 GigaWatt (soit 10 à 13 fois plus que l'objectif français).



Le bâtiment de la Haute-Beux avec sa couverture en panneaux solaires orientés plein sud.

Dès 2008, Julien Pidolle, jeune agriculteur installé à la ferme de la Haute-Beux, s'intéresse à ce projet. Plusieurs solutions sont étudiées, différents installateurs et fabricants sont visités. En juin 2009, il rencontre la société Eclair située à Florange. Elle est spécialisée dans l'électricité industrielle, avec comme principal client Arcelor Mittal. Cette société subit de plein fouet la crise et cherche à se diversifier. Julien décide donc de travailler avec eux.

Après avoir essayé deux refus bancaires, le CIC décide de le suivre ; en effet un des responsables connaît très bien le sujet ce qui a largement facilité les choses. Les panneaux sont de marque Kyocera (polycristallin KD 210), une marque japonaise qui a une expérience de 35 ans dans la production photovoltaïque. Ils viennent directement du Japon. Les onduleurs qui transforment le courant continu en alternatif sont de marque allemande (SMA). Une fois transformé en courant alternatif, celui-ci est injecté dans le réseau URM qui passe à proximité de la ferme.

Le bâtiment comporte 1.272 panneaux permettant de produire une puissance de 267.120 kW crête. Une journée ensoleillée de juin produit jusque 1.800 kWh par jour, une journée ensoleillée d'hiver peut sortir 700 kWh. La production annuelle devrait être de 270 MWh/an. Si l'on estime qu'un foyer consomme 6.000 kWh maximum (hors chauffage) par an, l'installation fournit de l'électricité pour 45 foyers soit près de la moitié des foyers de la commune.

Un second projet verra le jour cet été d'une puissance de 120 kWc. Les deux contrats sont signés pour une durée de 20 ans. L'amortissement se fait sur une durée de 15 ans. Les panneaux sont garantis 5 ans contre la casse, et 25 ans pour la production d'électricité. Les onduleurs sont garantis 15 ans. Ce sont les panneaux qui assurent l'étanchéité de la toiture, il n'y a rien en dessous hormis des rails en aluminium qui se fixent sur la charpente.

La principale motivation de ce projet est de palier à une forte variabilité des revenus en agriculture (variation des prix) et une forte baisse attendue des subventions européennes à partir de 2013.

Bravo donc à Julien Pidolle pour cette initiative qui allie à la fois écologie et économie !

Les travaux de 2009 ...



Dernière tranche des travaux d'assainissement

A la fin de l'été 2009, l'entreprise SOGEA Est a entrepris de réaliser la dernière tranche des travaux d'assainissement. - *Quand on dit dernière tranche, il faut préciser qu'il s'agit là uniquement des travaux qui étaient prévus dans le programme subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de la Moselle pour atteindre les objectifs de dépollution qui étaient fixés à 80% de la population. Avec ces travaux, cet objectif est déjà largement dépassé puisque près de 95% de la population est désormais raccordée au tout-à-l'égout. Bien sûr l'objectif à terme est de raccorder l'ensemble des habitations. Cependant, pour y parvenir, la commune devra se débrouiller sans subvention et donc il lui faut attendre de retrouver une capacité d'autofinancement ce qui devrait être le cas dans quelques années. En attendant, les quelques maisons concernées (Haut de la rue principale et Haute-Beux) devront continuer à fonctionner en assainissement autonome c'est-à-dire avec leurs fosses septiques.* - Donc ces derniers travaux ont consisté à raccorder les habitations de la rue du Breuil ainsi que la ferme Leroy jusqu'au réseau de la rue principale près du pont sur le ruisseau en bas du village. Le collecteur en question est un tuyau en grès de diamètre 200 mm posé parallèlement au ruisseau et traversant les propriétés privées. A ce sujet, il nous faut saluer la

compréhension et la bonne volonté des différents riverains concernés qui ont tous accepté gratuitement la servitude de passage de ce collecteur sur leur propriété. Qu'ils en soient ici collectivement remerciés. Le montant de ces travaux s'élève à 155.032,40 €TTC.

Aménagement de voirie dans l'impasse de la rue Basse.

Afin de permettre la desserte d'une nouvelle habitation, la commune a fait réaliser la voirie dans la petite impasse située dans l'angle de la rue Basse. Il s'agit d'une vingtaine de mètres de chaussée ainsi que les raccordements de certains réseaux. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Terra Est de Vahl-Ebersing pour un montant de 9.614,88 €



Travaux 2010

Rue Basse : Remplacement d'un collecteur d'assainissement cassé.

La commune a été saisie en début d'année par un particulier habitant rue Basse, qui avait constaté des infiltrations d'eau dans son sous-sol. Il s'est adressé à la mairie pour essayer de trouver l'origine de ces infiltrations. La commune a fait passer une caméra dans le réseau d'assainissement de la rue et il a été constaté qu'une partie d'environ 20 m de long de ce tuyau était écrasée et que, par ailleurs, ce réseau avait été mal assemblé par endroit. Une fois ce constat réalisé, il a fallu contacter les entreprises et établir un marché. C'est

l'entreprise SOGEA EST qui s'est vu attribuer le marché et qui a réalisé les travaux pour un montant de 37.076 €



La pose du nouveau collecteur rue Basse.

Il semble que les infiltrations ont cessé mais il reste maintenant à déterminer la responsabilité de la commune dans les différents désordres constatés chez le particulier. Les experts en assurances vont probablement maintenant tenter d'établir ce qui est imputable à la commune et ce qui tient au bâtiment lui-même. A suivre ...

Ravalement des façades à l'église St-Gorgon

Le conseil municipal avait décidé début 2010 de procéder à des travaux de nettoyage de la façade de l'église par un procédé de micro-gommage qui n'abîme pas le crépi existant et prolonge sa durée de vie. Ces travaux, réalisés par l'entreprise MGS de Behren-lès-Forbach, ont débuté en novembre mais ont été interrompus par la météo hivernale. Par ailleurs, la façade Ouest du clocher était, elle, en plus mauvais état. En effet, il s'agit du côté « pluie » et le crépi commençait à se dégrader par endroits. Aussi, a-t-il été

décidé de procéder dans ce cas à une réfection complète. C'est l'entreprise LAPIERRE de Peltre qui a obtenu le marché. Un échafaudage a été posé et en quelques jours, l'équipe d'ouvriers a piqueté l'ancien crépi, posé la couche d'accrochage et après quelques jours de séchage, la couche définitive. Voilà qui rajeunit sérieusement cet édifice âgé d'une centaine d'années.



Aménagement d'un périscolaire dans les locaux de l'école.

Afin de réaliser un centre d'accueil périscolaire, le conseil municipal a décidé de remettre aux normes les locaux de l'école qui serviront désormais à accueillir les enfants entre midi et les soirs après la classe. Les travaux ont consisté à revoir entièrement l'installation électrique et le chauffage, à rénover les sanitaires en posant notamment un WC adapté aux petits enfants, à aménager une mini-cuisine qui permet de maintenir au chaud les repas livrés par le traiteur et ensuite de faire la vaisselle. On peut également y préparer les goûters pour l'après-midi. Enfin, un coup de peinture a permis de rendre un aspect accueillant à ces locaux qui rendent bien service depuis la rentrée 2010.

En 2011, le plan local d'urbanisme (PLU) remplacera le plan d'occupation des sols (POS).

Lancée le 12 mars 2009, la procédure pour transformer notre ancien POS en PLU est désormais en bonne voie. Quelle différence entre POS et PLU ? La différence essentielle provient de la présence dans le PLU d'un volet «Aménagement et développement durable » issu notamment des dispositions adoptées lors du Grenelle de l'Environnement. Il n'y paraît pas, mais la différence est de taille et a des conséquences importantes sur la façon d'aborder les problèmes d'urbanisme. Il s'agit de prendre en compte la question de l'économie des terres pour les générations futures, de limiter les déplacements, d'économiser les ressources de toutes natures etc... Bref, il faut faire entrer l'écologie dans notre pratique quotidienne.

Un travail de longue haleine.

Après quasiment deux ans de travaux réguliers, la commission créée par le Conseil municipal, a abouti à un projet qui va maintenant être soumis aux différentes personnes publiques associées c'est-à-dire les différentes administrations d'état (DDT, DRIRE, DIREN etc...), les Chambres d'agriculture, de commerce, les différents établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Général de la Moselle etc.... A l'issue de cette consultation, le projet de PLU sera soumis à enquête publique durant un mois. A cette occasion, le public pourra venir rencontrer en mairie le commissaire-enquêteur et lui faire part de ses remarques ou suggestions. Ensuite, celui-ci aura un mois pour établir un rapport qui sera remis au Conseil municipal ; ce dernier aura alors pour mission d'approuver définitivement le nouveau PLU avant qu'il ne devienne opposable aux tiers c'est-à-dire qu'il entre en vigueur et remplace donc l'ancien POS. Ces différentes formalités vont encore s'étaler sur environ 6 à 8 mois et c'est donc vers la fin 2011 que le PLU devrait être applicable.

Objectif : maîtriser notre développement.

Revenons sur les principaux objectifs de ce PLU. Le conseil municipal a souhaité, notamment au moment du débat sur le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), retenir les grandes orientations suivantes :

- 1- Un développement urbain maîtrisé avec la recherche d'une structure urbaine générale plus compacte, favorisant les déplacements piétons.**
- 2- La protection et la mise en valeur du patrimoine du centre ancien.**
- 3- La protection des espaces naturels et agricoles.**

Ces orientations ont guidé les travaux de la commission de révision composée de MM. Bernard Gutter, Claude Joly, Julien Pidolle, Matthieu Brogard, Roger Louyot et Laurent Heiss. Les travaux de la commission se déroulaient environ une fois par mois sous l'égide du bureau d'études AUDE 57 de St-Avold représenté par Mme Emmanuelle Wilhelm ou M. Gérard Nacivet.

Ci-contre, vous pouvez découvrir le plan de zonage tel qu'il a été arrêté par le conseil municipal en novembre dernier. Les différentes zones se répartissent ainsi :

- Ua** = zone urbanisée ancienne (vieux village)
- Ub** = zone urbanisée récente. (lotissements)
- Ue** = zone d'équipement collectif
- 1AU** = zone à urbaniser
- 2AU** = zone à urbaniser à long terme
- Aa** = zone agricole inconstructible
- A** = zone agricole classique
- N** = zone naturelle (inconstructible)
- Nj** = zone naturelle de jardins

Comme vous pouvez le constater, les zones à urbaniser représentent moins de 4 ha. Par ailleurs, le classement en zone 1AU ne signifie pas que ces zones vont être construites immédiatement. Il faudrait pour cela que les propriétaires les vendent et qu'un aménageur s'y intéresse. De plus, la commune bénéficiant d'un droit de préemption, dispose du moyen de réguler l'arrivée de nouvelles constructions au rythme qui lui convient. Le PLU est donc un outil efficace pour maîtriser notre développement.

PROJET DE P.L.U.

Commune de
BEUX

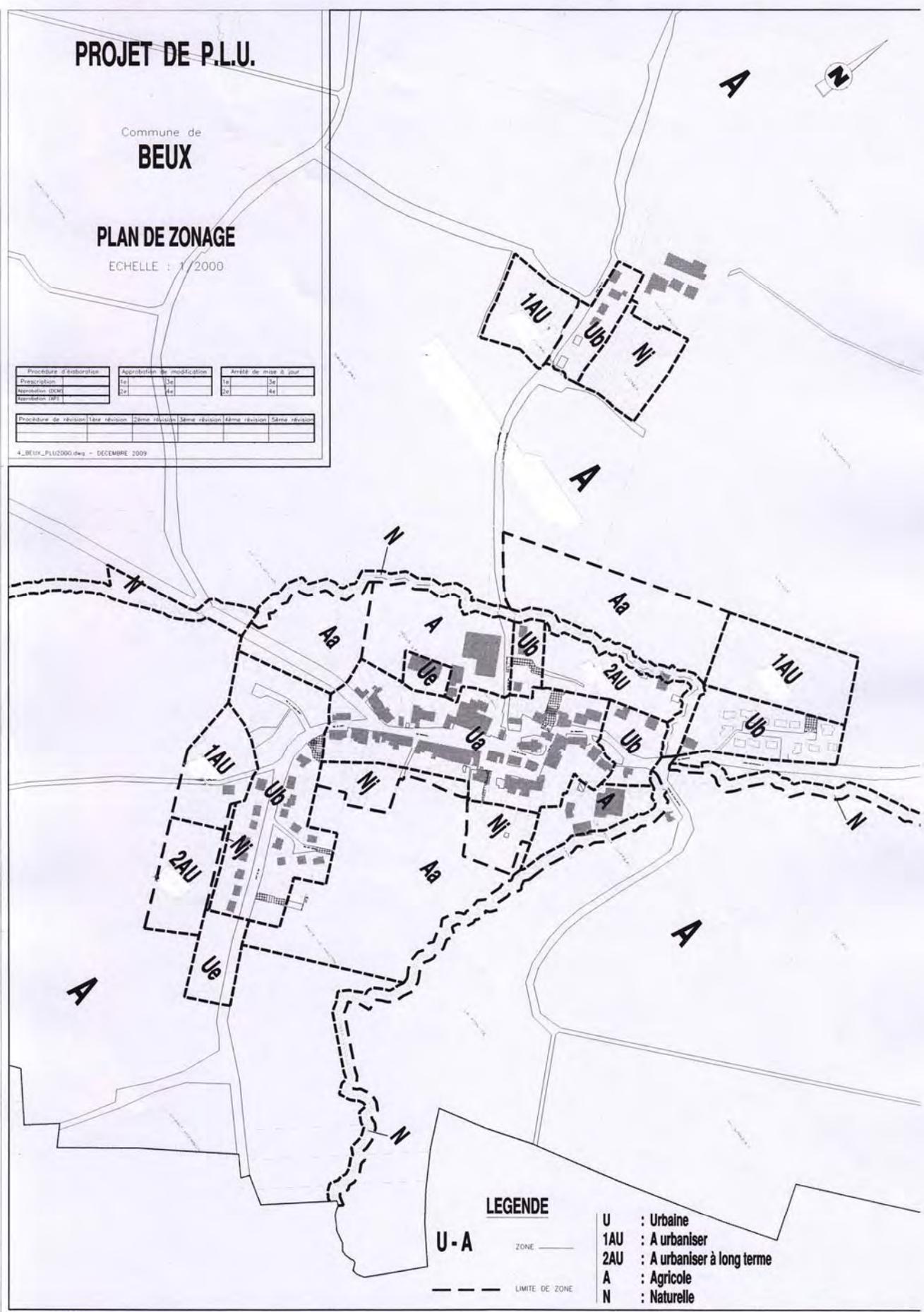
PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1 / 2000

Procédure d'élaboration			Approbation de modification			Arrêté de mise à jour		
Préparation	1e	5e	1e	5e	1e	5e	1e	5e
Approbation (DCM)	2e	4e	2e	4e	2e	4e	2e	4e
Remise en état								

Procédure de révision					
1ère révision	2ème révision	3ème révision	4ème révision	5ème révision	6ème révision

4_BEUX_PLU2000.dwg - DECEMBRE 2009



LEGENDE

- U - A : ZONE
- : LIMITE DE ZONE
- U : Urbaine
- 1AU : A urbaniser
- 2AU : A urbaniser à long terme
- A : Agricole
- N : Naturelle

Miroir. Oh mon miroir !

Certes, ce n'est pas pour s'admirer mais pour apporter un plus au niveau de la sécurité du carrefour rue principale / rue du Breuil qu'a été installé récemment un miroir routier sur le poteau électrique situé à l'entrée du cimetière. Cet



équipement permettra surtout aux automobilistes sortant de la rue du Breuil, de voir si un véhicule arrive du haut du village et ainsi s'engager en toute sécurité sur la rue principale.

Remercions

Julien Pidolle, conseiller municipal, qui a effectué la pose de ce miroir.

Octobre 2009- Début d'incendie dans un hangar agricole.

Début octobre 2009, des jeunes qui jouaient dans les thuyas situés en bordure d'un hangar agricole près du plateau sportif, ont mis le feu probablement par imprudence. Cet acte a failli avoir des conséquences très graves. En effet, le feu s'est propagé par les aiguilles mortes au pied des conifères jusqu'au hangar voisin où un tas de bois a commencé à brûler. Heureusement, le propriétaire, alerté par des promeneurs qui descendaient le chemin de la Haute-Beux, a pu évacuer la plupart du matériel agricole stocké à cet endroit. L'intervention de plusieurs équipes de pompiers (Rémilly, Metz et Delme) a permis de circonscrire l'incendie et de limiter les dégâts.

Ces faits nous amènent à rappeler aux parents, la nécessité de surveiller les agissements de leurs enfants et de les mettre en garde contre des jeux ou des comportements imbéciles qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques en plein cœur du village !

Cimetière : quand la place vient à manquer !

Ce n'est pas que l'on soit pressé d'y aller, mais il faut se rendre à l'évidence, la place ou plutôt les places commencent à manquer dans le petit cimetière situé autour de l'église. Celui-ci comporte 60 tombes et il n'y a quasiment plus de nouveaux emplacements disponibles en cas de décès. Il faut donc, en cas d'urgence, comme cela a été le cas cette année, procéder à des reprises de sépultures abandonnées ; il y en a une dizaine. Cependant, cette solution n'est qu'un palliatif permettant de faire face aux urgences. En conséquence, le maire, qui dispose seul de la police administrative du cimetière, a décidé que plus aucun emplacement nouveau ne serait attribué dans ce cimetière à des familles souhaitant préparer à l'avance un caveau.



L'allée Nord du cimetière actuel.

Dès lors, il s'agira dès 2011, pour le conseil municipal de réfléchir à la création d'un nouveau cimetière qui permettra de faire face aux besoins des familles pour les décennies à venir. Ce choix n'est pas simple car il faut que l'endroit réponde à un certain nombre de critères et notamment de pouvoir disposer de l'adduction d'eau à proximité, d'un accès facile et de possibilités de stationnement. La création en même temps d'un columbarium pourra être envisagée. Il est précisé qu'il n'est pas prévu de translation du cimetière actuel, les familles possédant des tombes pourront donc les conserver sans problème.

Succès de l'accueil périscolaire « Les Korrigans »



Suite à la décision de la Communauté de Communes de Rémilly et Environs de ne plus accueillir au périscolaire de Rémilly les enfants des communes extérieures, le conseil municipal de Beux a dû trouver rapidement une solution pour assurer ce service indispensable aux familles. C'est ainsi que le centre d'accueil périscolaire « Les Korrigans » a ouvert ses portes à la rentrée 2010. La municipalité a obtenu les autorisations nécessaires pour désaffecter l'ancienne école. Au courant de l'été, des travaux de remise aux normes de l'électricité et du chauffage sanitaire, ainsi qu'un coup de peinture pour rafraîchir les murs ont été effectués et c'est ainsi que ces locaux vont connaître une nouvelle vie. Céline Schrotzenberger, animatrice diplômée, a été recrutée et manage à merveille tout ce petit monde.

Le centre fonctionne tous les jours de classe entre midi et le soir de 16 h à 18h30. Le mercredi, le centre est ouvert de 8h à 18h. Les repas, fort appréciés, sont livrés en liaison chaude par le

traiteur « Le relais Vernois » chaque matin vers 11 h.

Le périscolaire « Les Korrigans » (ce nom d'origine bretonne désigne de petits êtres malicieux) accueille en moyenne une dizaine d'enfants chaque jour. Et finalement, si sa création a été un peu précipitée et forcée par les événements extérieurs, le centre fait aujourd'hui l'unanimité des parents et des enfants. Même les institutrices constatent que les enfants sont plus calmes et plus reposés que leurs camarades de classe qui vont à Rémilly entre midi. Nombreux sont les parents de Luppy qui préféreraient inscrire leur enfant à Beux plutôt qu'à Rémilly ! Malheureusement, le nombre de places est limité et priorité est donnée aux enfants de Beux.



Qui se reconnaît sur la photo ?

Recyclage amusant.

Céline, la responsable du périscolaire, est toujours heureuse de récupérer tout objet pouvant être transformé au cours des activités manuelles (rouleaux papier WC ou d'essuie-tout, boîte de camembert, bouchon de lait ; pot de yaourt en plastique ou en verre, laine, feuilles de papier etc... Les dons de jouets sont aussi les bienvenus. Les personnes qui le souhaitent, peuvent déposer ces objets aux heures d'ouverture. Merci par avance aux généreux donateurs.

Portrait : Lucie Cazala, doyenne de Beux.

Lucie Bastien est née le 21 juillet 1920 à Beux dans sa famille installée 14 rue Basse. Son père, Joseph Bastien était maçon. Avec son épouse Eugénie Lapointe, ils ont élevé cinq enfants.

Une enfance passée à Beux

Lucie passe son enfance à Beux. Elle est marquée par l'école sous la férule de M. Burt, originaire de Luppy, qui était un maître d'école sévère et respecté de ses élèves. Nombre d'anciens du village se souviennent encore de lui ! Le reste du temps se déroule comme à l'époque à la campagne où les loisirs sont rares mais les relations avec le voisinage et les amis (couarail) font passer le temps. *« A la campagne, il y a toujours quelque chose à faire ou un coup de main à donner, alors on ne s'ennuie pas ».*

Le temps de l'exode

1940. Arrive la guerre et comme pour la plupart des familles de Beux, l'évacuation vers la sud-ouest de la France et plus précisément La Bastide-Cézerac dans les Pyrénées-Atlantiques. A l'époque le département s'appelait les Basses-Pyrénées. C'est lors de son séjour là-bas qu'elle fait la connaissance d'un jeune homme, François Cazala, de trois ans son cadet et dont elle deviendra l'épouse plus tard. Après son mariage en 1947 à Beux, elle suit son mari à Paris où il est garde républicain à cheval.

1953. C'est la guerre d'Indochine. François Cazala part servir sous les drapeaux dans ces contrées lointaines d'Asie. Il y restera deux années. Durant cette période, Lucie et sa fille Claudine, reviennent à Beux pour vivre chez ses parents Bastien.

Au retour de son mari d'Indochine, elle le rejoint à Paris où il est à nouveau garde républicain et ce jusqu'en 1970 lorsqu'il quitte l'armée.

Après sa carrière militaire, François Cazala trouve un emploi dans un cabinet d'assurance à Pau puis dans une usine d'armement, la Sté Dehousse qui fabrique des obus. Il y restera jusqu'à sa retraite en 1982.

Une descendance nombreuse

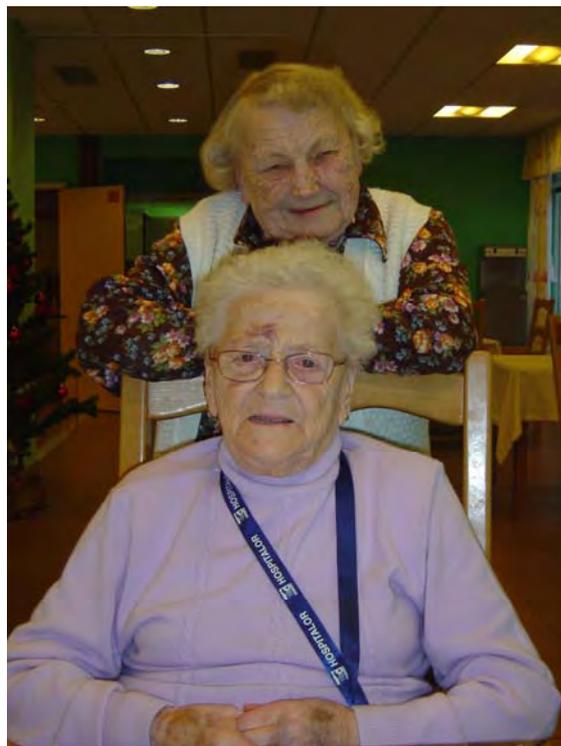
Lucie et François Cazala n'auront eu qu'une fille, Claudine qui épousera André Besse, mais cela ne les empêchera pas d'avoir une nombreuse descendance. En effet, Lucie aura la joie de connaître 3 petits-enfants, 10 arrière-petits-enfants et même son arrière-arrière-petite-fille Jade, ce

qui n'est pas banal. Cet événement avait alors fait l'objet d'une petite réception en mairie en décembre 2009 et avait été immortalisé pour l'occasion dans Le Républicain Lorrain.



Retour à Beux

En 1982, le couple décide de revenir dans le village natal de Lucie pour y passer leur retraite. En 1997, ils auront la joie de fêter leurs noces d'or. Ce sera l'occasion de grandes réjouissances ! Lucie a malheureusement la douleur de perdre son époux quelques années plus tard le 3 février 2006.



Elle reste encore quelques années à Beux avant de rejoindre en 2010, la maison de retraite « Les Pins » à Rémilly où elle coule des jours paisibles en compagnie notamment de sa vieille copine Mimi Champouillon, figure bien connue de Dain-en-Saulnois. Souhaitons leur de pouvoir encore longtemps évoquer ensemble les souvenirs du passé même si celui-ci s'efface par moment ...

Premiers coups de pioche pour la nouvelle école maternelle à Luppy

Les dernières intempéries ont certes retardé l'avancement du chantier, mais les premiers coups de pioche pour le terrassement sont donnés. Dans quelques mois, les enfants de maternelle du regroupement Beux-Luppy pourront donc s'installer dans des locaux flambant neufs.

Le nouveau bâtiment prendra place dans une partie restée en espace vert de la cour de l'école actuelle. Il comportera deux salles de classes, une salle de repos, des sanitaires adaptés aux petits, des bureaux et quelques locaux techniques.



Le terrain décapé à l'emplacement de la future maternelle est inondé par la fonte de la neige.

Ce nouvel équipement représente un investissement conséquent pour la commune de Luppy aussi, pour marquer sa bonne volonté et sa solidarité, le conseil municipal de Beux a accepté à l'unanimité, le 20 mai 2010, d'abandonner sa dotation de subvention au titre du PACTE57 2009-2011 d'un montant de 23.408 € pour participer un tant soit peu au financement.

Quelques mois auparavant, à la demande de Luppy, le même conseil avait déjà réaffirmé sa volonté de rester au sein du regroupement pédagogique malgré les ennuis causés par la Communauté de Rémilly à propos du périscolaire. Mais, il faut oublier ces aléas de l'intercommunalité et travailler sans arrière-pensée, dans le sens de l'intérêt général. Tout le monde attend maintenant avec impatience la nouvelle école maternelle.

- - - - - *Initiative* - - - - -

Un cabinet d'infirmières libérales ouvre à Beux.

Delphine Giancesello, infirmière D.E., domiciliée à Beux travaillait jusqu'à présent en HAD (Hospitalisation à domicile) pour le compte des hôpitaux privés de Metz (Hôpitaux Ste-Blandine, St-André et Belle-Isle). Avec



une de ses collègues, **Amélie Rollot**, elles ont décidé de franchir le pas et de s'installer pour exercer en libéral en ouvrant leur propre cabinet d'infirmières.

C'est ainsi qu'une partie des locaux de M. et Mme Giancesello, au 15, Rue principale, sont en train d'être transformés pour pouvoir accueillir le public et prodiguer les soins à la clientèle.



Delphine et Amélie ont une grande expérience en soins à domicile (alimentation parentérale sur pompe, chimiothérapie, perfusion, prise de sang, soin de nursing etc...). Les deux infirmières exercent sur l'ensemble du secteur Metz-Est et Pays du Saulnois. Elles restent à votre disposition à domicile et sur RDV aux numéros suivants : Fixe **03 87 38 09 77** ou portable **06.78.18.98.15**

Poussières d'archives

Il y a 50 ans

Le **30 janvier 1960**, le conseil municipal arrête le premier budget exprimé en nouveaux francs. La nouvelle monnaie est entrée en vigueur depuis le premier janvier et elle est notée NF (pour nouveau franc) et vaut 100 anciens francs.



C'est ainsi que le budget communal est équilibré en recettes et en dépenses à 12.543,24 NF alors qu'au mois de décembre 1959, le CM avait octroyé une somme de 5.000 F. pour la fête de St-Nicolas. En nouveau francs, cela ne fait plus que 50 NF ! Le conseil décide aussi ce jour là de réorganiser le

corps communal des sapeurs-pompiers. Devant les importantes dépenses d'équipement que cela représente, le CM décide de n'acheter que les casques ! Quelques mois plus tard, le sous-préfet imposera également les bottes ... c'est un minimum !



Le conseil prévoit l'obligation de procéder à des exercices d'entraînement 4 fois par an. Le **1^{er} octobre 1960**, Monsieur Louis Varinot est nommé chef du corps des sapeurs-pompiers en sa qualité de lieutenant dans l'ancien corps.

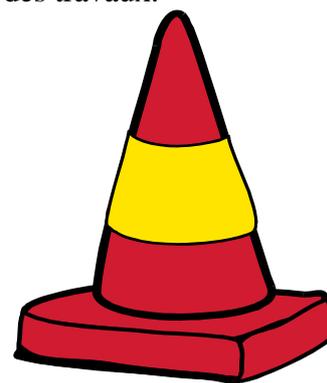


Le **20 février 1960**, le conseil municipal décide la pose de caniveaux le long de la rue principale

entre l'entrée du village et le mur du presbytère (actuelle mairie), ainsi que la réfection des caniveaux existants qui sont abîmés. Une somme de 700 000 F est prévue au budget pour ces travaux. Quelques jours plus tard et n'ayant pas encore l'habitude de jongler avec les nouveaux francs, une virgule sera ajoutée pour ramener la somme à 7.000 NF !



C'est l'entreprise Paul Beauchat et Cie de Marsilly qui obtient le marché de gré à gré ; le service des Ponts et Chaussées assurera la direction et la surveillance des travaux.



Le **14 mai 1960**, le conseil décide le remembrement des portions communales et porte la durée de location à neuf ans. Il propose aussi l'aménagement d'un

terrain de sport pour l'école dans les portions du faubourg et demande une subvention à cet effet.

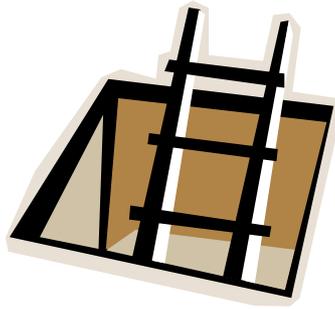
Enfin, le conseil décide de maintenir la taxe sur les chiens ! Une idée qu'il faudrait peut-être remettre au goût du jour !!!



Le **26 novembre 1960**, le conseil décide de remettre en adjudication la chasse communale. La mise à prix sera de 400 NF et l'adjudication commune avec Aube aura lieu à Aube le 15 janvier 1961 à 15h.

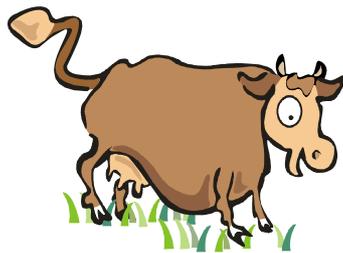


Le CM décide aussi de réparer l'échelle fixe permettant l'accès au clocher.



Il y a 100 ans.

Le **28 novembre 1909**, le conseil est appelé à délibérer sur une proposition du Directeur du Cercle (= sous-préfet) qui prévoit l'établissement de places communes pour entreposer le fumier et de fosses à purin.



Les conseillers reconnaissent l'utilité du projet pour certaines communes mais considèrent que c'est irréalisable et même préjudiciable à Beux vu que les « grands cultivateurs »



qui ont besoin d'une grande place à fumier ne

peuvent l'entourer de murs parce que le chargement du fumier causerait une perte de temps considérable et gênerait sensiblement la circulation des voitures.

Le conseil promet de veiller à ce que les fumiers soient établis à une distance convenable de la route et de manière à ce que ni fumier ni purin ne soient répandus ou s'écoulent dans les caniveaux.

Le **13 février 1910**, le conseil accorde à l'instituteur un supplément « local » de 200 Marks pour « cherté de vivre ».



La question du pouvoir d'achat était déjà d'actualité !

La taxe sur les chiens est fixée à 10 Marks pour les chiens de première classe et 2,50 M. pour ceux de seconde classe !



Enfin, appelé à établir la liste des personnes de la commune qui sont à soigner gratuitement par le médecin cantonal, le conseil décide d'établir un état « néant ». C'est plutôt rassurant !



Le **3 avril 1910**, le conseil est appelé à délibérer sur la manière d'exercer l'assistance publique. Celui-ci décide de ne pas établir de budget spécial pour cet usage mais de tenir un registre particulier des recettes et dépenses relatives à ce sujet. Il sera nommé une commission se composant du maire, du curé et de deux membres du conseil (MM. Bastien et Joly) qui acceptent pour une durée de 5 ans. Le médecin cantonal sera maintenu pour donner les soins aux indigents malades et un traité sera conclu avec un hôpital catholique afin d'assurer aux indigents malades les soins nécessaires.



Le **9 octobre 1910**, le conseil examine des affaires sociales : il accepte la proposition de l'instituteur de créer un cours pour adulte et de prendre en charge les frais qui s'y rattache. Le conseil accepte de contracter avec l'hôpital Bon Secours aux tarifs suivants : 3 Marks pour les malades ordinaires, 4 M. pour les malades à isoler et 2,20 M. pour les malades dont les frais sont portés par la société de charité d'Alsace Lorraine (eh oui, c'est l'ancêtre de notre Sécurité sociale), mais les tarifs étaient beaucoup moins élevés qu'aujourd'hui.



Enfin le conseil prend connaissance de la demande du comité qui s'est formé pour ériger un asile d'ivrognes mais déclare que la commune n'est pas en état de payer la cotisation demandée.

Il y a 130 ans.

Le **4 janvier 1880**, le conseil discute de la remise en état des chemins vicinaux. Il décide que chaque foyer de la commune devra fournir 3 journées de travail ainsi que 5 centimes additionnels sur

les quatre contributions locales (impôts locaux).

Par ailleurs, le 3 octobre 1880, le conseil revient une nouvelle fois sur la question du manque d'eau dans le village. Il est décidé de capter une nouvelle source à 300 mètres du village et de construire une fontaine en haut du village.



Pour trouver les moyens financiers nécessaires, il est décidé de faire un emprunt de 500 Marks qui pourra être remboursé dans 5 ans grâce à une vente de bois, et pour le paiement des intérêts, le loyer des 57 lots de portions communales sera augmenté de 1 Mark chacun. Les propriétaires des parcelles traversées par la nouvelle conduite donnent tous leur accord gratuitement : il s'agit de Pierre Hanrion, François Langard, Françoise Gouget et Constant Poinignon. La commune s'engage à remettre les terrains en état et à payer les dommages éventuels.



*Voilà, nous refermons
une fois de plus les
anciens registres de
délibérations qui sont
une mine d'informations
sur la vie quotidienne de
nos prédécesseurs.*

L'association de Beux devient « La Buscinoise »

A la suite de son **assemblée générale 2009** qui s'est déroulée à la mairie le 12 février 2010, l'association de Beux a formé son nouveau comité composé de Frédéric Stoessel (Président); Claudine Zeller (Vice-présidente); Laetitia Brogard (Secrétaire); Cendrine Denaud (Secr. Adj.); Priscillia Schoubrenner (Trésorière); Nicolas Schoubrenner (Très. Adj.); Marie-Paule Pidolle, Pascal et Nathalie Péliissier, Nicole Stoessel, François-Xavier Gall et Lilian Denaud (Assesseurs).



L'association a décidé de prendre désormais l'appellation de « **La Buscinoise** ».

Revoyons le film des activités de cette année 2010.

Parmi les manifestations organisées cette année, notons **l'après-midi détente** organisée en mars et qui a réuni une trentaine de personnes autour de délicieux beignets préparés par quelques dames du comité. Les participants ont joué à la belote ou à d'autres jeux de société ou bien encore tout simplement discuté ensemble ce qui est le meilleur moyen pour



apprendre à se connaître entre voisins.



Au moment de Pâques, le comité a organisé pour les enfants du village une



« **Chasse aux œufs de Pâques** » qui a rassemblé une bonne vingtaine d'enfants. Chacun, muni de son petit panier ou d'un sachet, est parti à la recherche des nids dans lesquels les lièvres (du comité) avaient dissimulé quelques friandises. Une

matinée très appréciée que tous appellent à renouveler l'année prochaine !

Le 25 avril 2010, l'association « La Buscinoise » a organisé son traditionnel **vide-grenier**.



Grâce à un temps ensoleillé et une organisation minutieuse, cette



manifestation a rassemblé une foule nombreuse de chineurs en tous genres venus dès le matin dénicher la bonne affaire, l'objet de déco insolite ou la pièce rare qui viendra compléter leur collection. La buvette et la restauration ont permis à l'association de rentrer quelques fonds pour financer d'autres manifestations.

Ce vide-grenier, qui est l'un des premiers de la saison dans le secteur de Metz attire, quand le temps est clément, une masse assez impressionnante de curieux et participe ainsi à la renommée de notre

village. Bravo à tous les bénévoles qui se sont investis dans cette organisation.



Début juin s'est déroulée la **fête des voisins** pour la deuxième année consécutive. Créée à l'initiative des résidents du lotissement « Le Malois », cette fête a été reprise par l'association La Buscinoise et étendue à tout le village.

C'est l'occasion de faire connaissance non seulement avec ses voisins mais toutes les personnes du village ... ou tout au moins celles qui participent à cette fête. Un barbecue avait été préparé à côté de la salle des fêtes avec, en plus cette année, un concours du meilleur gâteau. C'est

Marlène Louyot qui a remporté le trophée.





L'après-midi s'est poursuivi par un match de foot sur le plateau sportif.



Fin octobre, c'est **Halloween** qui a une fois de plus permis à tous les petits monstres ou les petites sorcières de faire la tournée des maisons du village et de quémander de portes en portes



quelques bonbons pour échapper au mauvais sort.



Cette année, la salle des fêtes avait été magnifiquement décorée par les bénévoles de l'association et au retour de leur périple, petits et grands ont pu déguster la désormais traditionnelle soupe au potiron et le chocolat chaud avant de se partager leur butin de friandises.



L'année s'est terminée par l'accueil de Saint-Nicolas, précédé d'un spectacle de magie qui a ravi l'assistance.





La neige, tombée en abondance cette année, n'a pas empêché Saint Nicolas de venir rendre sa visite annuelle aux enfants de Beux. Cette année encore, il avait laissé dans un autre village son complice le Père Fouettard, s'étant laissé dire que tous les enfants de Beux étaient très sages !

Sa venue avait été précédée d'un petit spectacle présenté par la magicienne Crystale. Après la distribution de friandises et de petits cadeaux, tout le monde a posé pour la photo souvenir avant de déguster un délicieux goûter préparé par les membres de l'association.

Du monde à la Choucroute

Fin novembre, le comité de La Buscinoise avait organisé une soirée Choucroute. Plus de quarante personnes avaient répondu présent et au dire de tous, ont passé une soirée très agréable.



Un nouveau comité pour La Buscinoise élu à l'Assemblée générale 2010

Lors de l'Assemblée Générale 2010, un nouveau comité a été élu :

Présidente : **Laetitia Brogard**

Vice-Présidente : **Cendrine Denaud**

Trésorier : **Pascal Pélissier**

Très.adj. : **Cendrine Denaud**

Secrétaire : **Laetitia Brogard**

Secrét.adj. : **Nathalie Pélissier**

Assesseurs : **Lilian Denaud, Marie-Paule Pidolle, Nicolas Schoubrenner**

L'association a décidé d'adhérer aux Foyers Ruraux de la Moselle. Les personnes qui le souhaitent ou celles qui participent à des activités peuvent acquérir une carte de membre au prix de 9,00 € 8,00 € pour la 2^{ème} personne de la même famille et 5,00 € pour la 3^{ème}. Il pourra être étudié un prix particulier si plus de 3 personnes d'une même famille s'inscrivent. Les cartes sont valables du 1^{er} septembre au 31 août (les cartes actuelles sont valables jusqu'au 31/08/2011). Cette cotisation permet d'être officiellement adhérent de l'association et comporte une assurance pour ceux qui pratiquent une activité ; cela permet aussi de montrer son

attachement à la vie associative du village et de la soutenir financièrement. Donc n'hésitez pas à prendre votre carte 2011 !

Les dames de la gym en pleine forme !

L'activité de gymnastique féminine attire toujours un petit groupe de mordues qui souhaitent garder la forme ... et peut-être parfois perdre des formes !



Aussi, c'est sous la houlette de Fabienne, animatrice agréée par les Foyers ruraux, qu'à lieu, chaque lundi soir entre 20h30 et 21h30, à la salle des fêtes, les séances hebdomadaires de gym.

Broderie : les petites mains toujours actives.

Elles ne font pas de bruit même si leurs rencontres bimensuelles sont parfois animées par leurs rires et leurs papotages, mais le club amical des brodeuses de Beux continue son petit bonhomme de chemin.



Avec une petite douzaine de dames venues d'un peu tout le secteur elles s'adonnent à leur passe-temps favori : le point compté. Alors si le cœur vous en dit, venez les rejoindre. Les séances ont lieu un mercredi sur deux à la mairie à partir de 20 h.

Rens. Mme Anne Mrazek 03 87 57 63 85

Au revoir Patrice, bienvenue Mireille ! Notre nouvelle factrice a pris ses fonctions.

Depuis juin 2009, notre ancien facteur, Patrice Davadant, a fait valoir ses droits à la retraite. Après avoir desservi durant de longues années les boîtes à lettres de notre commune, il a décidé de raccrocher sa sacoche et de se reposer. Cependant, il lui arrive, même en retraite, de venir encore donner quelques coups de mains quand La Poste fait appel à lui ! Preuve qu'il aime son travail.



Après quelques mois durant lesquels se sont succédés différents remplaçants, notre nouvelle factrice en titre a été nommée et remplit désormais avec gentillesse et serviabilité ses nouvelles fonctions.



Elle s'appelle Mireille Vallin et nous lui souhaitons la bienvenue pour sa tournée dans notre village.

Ambiance conviviale habituelle au repas des anciens.

Une nouvelle fois, le dimanche 28 novembre 2010, à l'occasion du repas annuel rassemblant jeunes et moins jeunes, c'est-à-dire les membres du conseil municipal, le personnel communal et les personnes de 60 ans et plus. Les papilles des invités ont été mises en émoi.



Grâce au talent d'Olivier Jourdain, traiteur installé à Merten et à son équipe de cuisinier et de serveuses, les invités ont pu se régaler.

Au menu : amuse-bouches variés, tatin de foie gras et pommes accompagné de son kougloff de pain d'épices et sa fraîcheur anisée, sorbet melon et porto, bœuf longuement mijoté et sa sauce aux bolets et aux cèpes



avec son accompagnement de légumes, salades et fromages variés et enfin Blockhaus qui était un fondant de chocolat noir avec un cœur caramel fondant sur un lit de brisures de spéculos.

Pour accompagner ce délicieux repas, notre sommelier attitré, c'est-à-dire le premier adjoint, Claude Joly, avait une fois de plus proposé un choix de vins qui rehaussait admirablement ce

repas de fête.



Bravo et merci à tous les acteurs de cette journée qui permet à la fois de se retrouver autour d'une bonne table et de partager quelques moments de convivialité et d'amitié entre les générations.



Un appel au civisme et au bon sens de chacun !

Il est bien dommage de constamment devoir rappeler à certains de nos concitoyens la nécessité de respecter un minimum de règles de savoir vivre en société. Mais puisqu'il faut les rappeler ... !

Chiens

Les espaces verts publics ou privés situés dans le village **ne sont pas des sanisettes pour nos amis les chiens**. Il existe suffisamment d'espaces naturels au sortir du village pour satisfaire leurs besoins. Pensez à ceux qui vivent près de ces espaces verts et à ceux qui les entretiennent.



Pitié pour la station d'épuration.

Notre station d'épuration permet de traiter les effluents de notre village et de dépolluer les eaux que nous rejetons dans la nature. Elle est composée notamment de plusieurs pompes qui permettent de renvoyer les eaux usées vers les différents bacs plantés de roseaux. Or ces pompes sont régulièrement obstruées par des lingettes (type Swiffer) ou d'autres matières « non tissées » qui ne se désagrègent pas dans l'eau et donc obstruent les pompes ce qui nécessite un coûteux entretien.

Nous rappelons donc que ces objets qui, certes facilitent le ménage, ne doivent pas être jetés à l'égoût ou dans les WC mais uniquement dans votre poubelle.

Alors pour s'en souvenir sur un ton humoristique voire trivial on pourrait écrire dans nos toilettes :

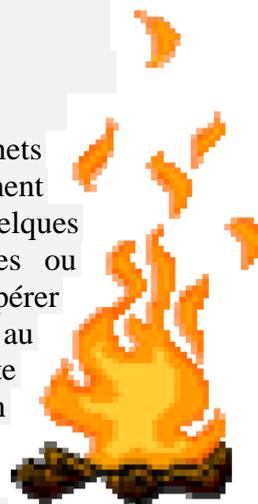
Ici seulement Pipi, Caca, PQ et c'est tout !

La déchetterie étant ouverte tous les jours, la population est informée que **le dépôt sauvage de déchets sur la commune est interdit** et fera l'objet de poursuites judiciaires.

Brûlage des déchets végétaux

Le brûlage des déchets végétaux est uniquement **toléré** quand il s'agit de quelques résidus de taille de haies ou d'herbes sèches. Il doit s'opérer de manière à ne pas nuire au voisinage, en tenant compte du vent et en choisissant un jour où les conditions sont les plus favorables.

Vérifiez que les voisins n'ont pas étendu leur linge ou laissé les fenêtres ouvertes. Cependant, le dépôt en déchetterie est **obligatoire** dès que les quantités sont plus importantes. Attention, la déchetterie n'accepte pas les gros branchages



le vendredi et le samedi car elle ne peut évacuer les bennes le week-end. Alors pensez à programmer ces travaux en semaine.

Pensez également au compostage. Il existe des broyeurs qui permettent de réduire les tailles de haies en petits fragments qui,

entreposés quelques mois, se transforment en un excellent compost qui servira d'engrais organique à vos plantations. Cela évite accessoirement de libérer dans l'atmosphère le CO2 qui aura été stocké par les végétaux et contribuera, certes modestement, à limiter le rejet de gaz à effet de serre.

Un glissement de terrain spectaculaire et impressionnant.

Lors de travaux de terrassement en vue de la construction d'un hangar agricole, dans un terrain en pente à l'Est du village, un glissement de terrain s'est produit. Heureusement aucun gros dégâts n'a été constaté mais l'agriculteur a été obligé de renoncer à son projet de construction à cet endroit



généralisant ainsi des pertes importantes en termes économiques.

Ce phénomène qualifié de **solifluxion** est provoqué par le comportement d'un certain type d'argiles que



l'on trouve à cet endroit et qui, sous l'effet d'une combinaison avec les eaux d'infiltration, forme une couche semblable à de petites billes sur lesquelles les couches supérieures du terrain roulent littéralement. Sur la photo ci-dessus à gauche, on distingue nettement au pied du talus de terrassement, la couche meuble qui avance sous la pression des couches supérieures. Plusieurs



crevasses se sont formées dans la pâture située en amont du chantier et le chemin rural de ce secteur a vu se former une « marche » d'une trentaine de centimètres de hauteur !

La commune étant justement en période d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, a immédiatement pris en compte ce phénomène et classé ce secteur en zone agricole inconstructible (**Aa**) afin d'éviter que ne se renouvelle ce genre de situation et ainsi conserver la mémoire de ce risque dans ses archives.

PAGE PRATIQUE

MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale

Tél. + Fax : 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 18 h 00 à 20 h 00**

Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Adresse électronique (e-mail) : mairie.beux@wanadoo.fr

Site Internet de la mairie : www.mairie-beux.fr

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47

Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84

Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

E C O L E S et Périscolaire

Ecole : Regroupement pédagogique Beux-Luppy (maternelle + élémentaire)

Directrice : Mme Joëlle GIANGIACOMO 03.87.57.63.58

Collège Lucien POUGUÉ de Rémilly 03.87.64.60.79

Accueil périscolaire « Les Korrigans » à Beux 22, Rue principale 03 54 44 90 51

O U S ' A D R E S S E R P O U R :

Urbanisme : Mairie ou DDT METZ 29, Rue de Sarre METZ 03.87.15.49.50

Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57

Electricité : U.E.M. Bd. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44

Poste : La Poste Place de la gare à REMILLY 03.87.64.64.64

Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47

Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémilly 03.87.64.73.22

Pôle Emploi : Place St-Nicolas à METZ 03.87.75.92.60

U R G E N C E S

Gendarmerie Brigade de Rémilly-Verny 03.87.64.61.00 ou le **17**

POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

O R D U R E S M E N A G E R E S

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)

Collecte sélective : Mercredi matin (une semaine sur deux- voir calendrier SIMVU)

Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchèterie de Rémilly Lundi au vendredi de 14h à 18h

(Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h

LOISIRS

ASS. La Buscinoise Présidente : Mme L. BROGARD 03.87.64.14.29

GYMNASTIQUE Responsable : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87

BRODERIE Responsable : Mme Anne MRAZEK 03.87.57.63.85

SANTE

Mme G. STROHL Infirmière rempl. de Mme BECRET à Courcelles s/N.) 06 37 45 18 85

Cabinet d'infirmières : GIANESELLO - ROLLOT 03 87 38 09 77 ou 06 78 18 98 15